

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 821

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 9

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale »

les mots :

« L'organisme mentionné à l'article L. 225-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.